

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 619 23 mars 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO European Investments S.a r.l.	European Rail Freight Holding S.a r.l 29666
29690	European Rail Freight I S.à r.l 29666
ADCR Trading S.à r.l29702	Galiver Holding S.A
Agence Immobilière Millebierg Käerch S.à	Golden Park Hotel Holding S.A 29667
r.l	Herald Holding Co. S.A
AIG/Lincoln EE CS Two29687	Herald Holding Co. S.A29688
Alegas Holding S.A	Herald Holding Co. S.A
Alleva Freres S.A	Herald Holding Co. S.A
Angels Overseas S.A	Herald Holding Co. S.A
Arcipelagos Sicav29668	Herald Holding Co. S.A
Armony Corporation S.A	Herald Holding Co. S.A
Baltic Lloyd Shipping29686	Herald Holding Co. S.A
Berto S.à r.l	Herald Holding Co. S.A
Bureau d'Assurances Steffen Jos 29701	Le Monde du Marbre S.A 29703
Calimar Property AG29671	LG Sport Management, S.e.n.c 29711
Chephar S.A	Petit Moulin S.A 29701
Chephar S.A	Plainfield SP SECS Holdco I
Concept Management S.A 29703	Presidential C 29711
Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l 29669	RBS European Investments S.à r.l 29690
Confold S.àr.l	REO Luxembourg S.à.r.l
Corporate and Fiduciary Services 29668	REU Lux 2 S.à r.l
Dépann' Auto S.à r.l	Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l 29683
D.I.Dolmen International (Luxembourg)	Saint Thomas S.A
S.A	Sat-TV S.à r.l
Divi Holding S.A	Sat-TV S.à r.l
Duault & Jacquemin, Sàrl29690	Sat-TV S.à r.l
Duault & Jacquemin, Sàrl29691	SB-Finance
Eagle Invest S.A	Scandia SPF S.A Société de gestion de
Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA	patrimoine familial
Entreprise Lang Sàrl29690	Statuto Lux Holding S.à r.l
Escafin Invest S.A	Taxand Global Compliance S.A
European Casino Operators S.à r.l 29667	Trustconsult Luxembourg S.A
European Optical Manufacturing Holding	WSTA - World Sailing Teams Association S.A
Sàrl29667	
European Opticians S.àr.l 29666	



European Rail Freight I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 264.400,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 136.013.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 décembre 2009 d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30 janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027374/14.

(100023106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

European Rail Freight Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 133.677.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30 janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027375/14.

(100023105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

European Opticians S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 114.902.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30 janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027376/14.

(100023103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Armony Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.339.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Stanislas RIO, né le 11 janvier 1977 à Neuilly-Sur-Seine, (France), résidant au 7, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMONY CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2010027389/12.

(100023230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.



European Casino Operators S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 111.794.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30 janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027377/14.

(100023102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

European Optical Manufacturing Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 124.904.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30, janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027378/14.

(100023492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 27.540.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 9 février 2010 à 12.00 heures

Le Conseil d'Administration attribue la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle à Monsieur Tom BALTHASAR, né à Luxembourg le 24 août 1957, demeurant à L-9350 Bastendorf, 16A, rue Principale.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et confirme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010027380/14.

(100023774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Golden Park Hotel Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.405.

Par la présente, je vous informe de ma démission, ainsi que de celle de Maître Delphine MAYER du Conseil d'Administration.

De même, le siège social est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 février 2010.

p. Eyal GRUMBERG emp.

Signature

Référence de publication: 2010027398/12.

(100023797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.



Divi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 89.515.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 4 février 2010:

Monsieur Christian Tailleur a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 18 décembre 2009.

Madame Milou Scholte, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé administrateur de la société avec effet au 18 décembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de 2013.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010027382/15.

(100023342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

CF Services, Corporate and Fiduciary Services, Société Civile.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 1.200.

Il résulte de la scission et dissolution de la société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, R.C.S. Luxembourg B 71.178, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, intervenue en date du 31 juillet 2009 et du changement de dénomination de BDO Compagnie Fiduciaire, R.C.S Luxembourg B 147.571, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg intervenu en date du 24 décembre 2009 avec effet au 1 er janvier 2010 que l'un des associés est dorénavant le suivant:

BDO Tax & Accounting, Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 147.571, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010027384/15.

(100023307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Arcipelagos Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 4 février 2010 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Cesare SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Carlo SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- 2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 février 2010.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET ASSET MANAGEMENT Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028027/24.

(100024665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.



Confidentia (Fiduciaire) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.467.

Il résulte de la fusion par absorption de Compagnie Fiduciaire Group, R.C.S. Luxembourg B 70.422, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, par CF Group, R.C.S. Luxembourg B 142.417, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et du changement de dénomination de CF Group en Compagnie Fiduciaire Group intervenus en date du 24 décembre 2009 que les parts sociales de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l. sont dorénavant détenues par:

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 142.417, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 1.280 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour avis

Référence de publication: 2010027385/17.

(100023874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Alleva Freres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4755 Pétange, 37, rue de Linger. R.C.S. Luxembourg B 151.292.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU

Monsieur Silvio ALLEVA; entrepreneur, né à Pétange, le 18 février 1969 demeurant à L-4762 Pétange, 75, rue de Niedercorn.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'il va constituer:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALLEVA FRERES S.A.".

Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions, les travaux de terrassement, d'excavation, de canalisation, de démolition, d'asphaltage, de bitumage, de rejointements, de maçonnerie, de façade, d'aménagements extérieurs ainsi que de voiries.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000.-€), divisé en mille (1.000) actions de cinquante euros (50.-€) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Toute cession d'actions est soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration. En cas de cession les actionnaires disposent obligatoirement d'un droit de préemption au prix de la valeur bilan de l'action.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de un membre au moins, actionnaire ou non, nommé pour un terme qui ne peut excéder six ans. Le ou les administrateurs sont rééligibles.
- **Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

S'il existe plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit et



téléfax, étant admis, les décisions prises lors de réunions tenues par voie circulaire étant également admises. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature de l'administrateur unique.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- **Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Toute décision de l'assemblée générale pour être valable doit être prise à la simple majorité des actionnaires.

- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 3 ème vendredi du mois de juillet de chaque année à 10.00 heures, sauf jour férié, elle se réunira le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2011.
- **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit par l'actionnaire unique, Monsieur Silvio ALLEVA, préqualifié.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000.-€) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent et cinq euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès qualité qu'il agit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;
- 2.- sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Silvio ALLEVA, préqualifié
- b) Monsieur Claude SAUERWEIN, né à Luxembourg, le 12 août 1959, demeurant à L-4762 Pétange, rue de Niedercorn, 69.
 - c) Madame Sandy GLODY; née à Luxembourg, le 13 juin 1973, demeurant à L- 4762 Pétange, 99, rue de Niedercorn
 - 3.- est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (RCS B No 25.797).

- 4. la société commence avec effet rétroactif au 1 er janvier 2010.
- 5. le siège social de la société est fixé à L-4755 Pétange, 37, rue de Linger.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ALLEVA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 25 janvier 2010. Relation: EAC/2010/985. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Georges d'HUART.

Pétange, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010028125/91.

(100025050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Alegas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 51.944.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 juillet 2009 que Mme Cecilia Gonzáles Gardea, demeurant au 525, Paseo Triunfo de la Republica, Col. del Futuro, MEX - 32320 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique, et M. Victor Manuel Luna Contreras, demeurant au 1168, Lago de Patzecuaro, Fracc. Los Lagos, MEX - 32500 CD. Juarez, Chihuahua, Mexique, ont été nommés à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Antonio Lopez Hurtado Higuera et M. Alejandro Oviedo Goyenechea, démissionnaires, avec effet immédiat.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010027393/15.

(100023975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

SB-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 novembre 2009

L'Assemblée Générale de la société anonyme SB-FINANCE a pris la résolution suivante:

1. l'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société CD-SERVICES SARL, et de nommer la société THE CLOVER, ayant son siège social à L-4963 CLEMENCY, rue Haute, 8, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027407/12.

(100023866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Calimar Property AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 117.481.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 février 2010 que:

Le siège social de la société est transféré de 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B62.985, est révoquée avec effet immédiat de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, avec droit de signature individuelle.

Monsieur Bernard Rudolf HEISS, né le 08.02.1955 à Frankfurt/Main (Allemagne), demeurant à D-81925 München, Flemingstrasse 15, administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, avec droit de signature individuelle.

La société anonyme GLH SHIPPING S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B109.178, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1 ^{er}, administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, avec droit de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le ... 2010. Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010028231/27.

(100024985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Saint Thomas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 29 janvier 2010:

- 1. L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Stefano DE MEO, Vincent THILL et Salvatore DESIDERIO de leur poste d'Administrateur.
 - 2. L'Assemblée nomme:
- Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, né le 29.05.1955 à I-Turi (Italie), avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, né le 22.05.1950 à F-Tressange, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur,
- Mr Frédéric NOEL, Avocat, né le 13.09.1967 à F-Algrange, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur,

avec effet à dater de la présente Assemblée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Fiduciaire MEVEA S.à r.l. Le Domiciliataire Signature

Référence de publication: 2010027408/25.

(100023966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Plainfield SP SECS Holdco I, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 151.327.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1- Plainfield SP SECS LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 County of New Castle, duly represented by Mrs. Sophie Guimezanes, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 21, 2009, (the General Partner), and;
- 2- Plainfield Special Situations Master Fund Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at c/o Citco Trustees (Cayman) Limited, Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, duly represented by Mrs. Sophie Guimezanes, prenamed,

by virtue of a power of attorney, given on December 21, 2009, (the Limited Partner).

Any reference to partners herein shall refer to the General Partner and the Limited Partner.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite simple, which is hereby incorporated:



I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a société en commandite simple under the name "Plainfield SP SECS Holdco I" (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Partner adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the General Partner and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the partners of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the General Partner or the Limited Partner.

II. Capital - Parts

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at ten thousand euro (EUR 10,000,) represented by ten thousand (10,000,-) parts in registered form having no par value, all subscribed, divided in nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999,-) limited parts (the Limited Parts) and one (1) unlimited part (the General Partner's Part). The General Partner's Part and the Limited Parts will be individually referred to as a Part and collectively as the Parts.
- 5.2. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 5.3 The Company may maintain a reserve account (the Reserve Account) to which additional contributions may be recorded by a resolution of the partners.



Art. 6. Parts.

- 6.1. Each part entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of part in existence.
- 6.2 Towards the Company, the Company's parts are indivisible, since only one owner is recognized per part. Joint coowners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Parts are freely transferable among partners.

Except between partners of the Company where the transfer of Parts is free, the transfer of the parts is only permitted with the consent of all existing partners.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each partner who so requests.
- 6.5. Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrear, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten per cent. (10%) per year calculated from the date when the payment was due until the date of the actual payment. Each time unpaid amount of the par value of the Shares is paid up, the paid up amount of the Shares shall increase automatically and article 6 of these Articles shall be amended accordingly

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the company. The Company shall exclusively be managed by its General Partner, pursuant to the provisions of this Article 7 and Article 8, who shall be the unlimited liability partner (associé - gérant - commandite) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner, acting within its scope as described in these Articles, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and other acts in the Company's interest which are expressly reserved by the Companies 1915 or by these Articles to the meeting of the partners.

Accordingly, any action of the Company must be approved in writing by the General Partner, represented as stated above, and such written approval may be made in documents in counterpart and by fax.

The General Partner may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not to be partners, provided that no such sub-delegation will be made to a Limited Partner, and such sub-delegation be documented in a power of attorney issued by the General Partner and signed by the General Partner.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company, with full power of substitution, to subscribe to shares or other securities, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the Purposes of the Company.

Art. 8. Representation - Authorised signatories. The Company shall be bound by the signature of the General Partner, itself represented as stated in Article 7 above or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner in a power of attorney issued by the General Partner, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

IV. Liability of partners of the company

The holders of Limited Parts are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

V. General meetings of partners

Art. 9. Powers and Voting rights.

- 9.1. Without prejudice to articles 9.2. and 10.2. of these Articles, resolutions of the partners shall be adopted at general meetings.
- 9.2. The decisions of the partners may be taken by circular resolution. The partners shall be consulted in writing in accordance with article 10.2. of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
 - 9.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1. The partners may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the partners following the request of partners representing more than one-half of the share capital of the Company.



- 10.2. The partners shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 10.3. Written notice of any meeting of the partners shall be given to all partners at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.
- 10.4. Meetings of the partners of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.
- 10.5. If all the partners of the Company are present or represented at a meeting of the partners of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- 10.6. A partner may act at any meeting of the partners of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.
- 10.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one-half of the corporate capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the partners shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 10.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the partners owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the partners to increase his participation in the Company.
 - 10.9. The partners can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Accounting Year and Annual general meeting.

- 11.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 11.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and partners of the Company.
 - 11.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 11.4. The annual general meeting of the partners shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.
- **Art. 12. Supervision of the Company.** Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of the partners amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Even if the above mentioned thresholds are not met, one or more qualified auditor may be appointed at any time by a resolution of the general meeting of the partners that shall determine in such case the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 13 Appropriation of profits.

13.1. The credit balance of the profit and loss account (after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions) represent the net profit of the Company.

Each Year, the general meeting of the partners may decide that the net profit be either distributed proportionally to the Part they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

- 13.2. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the General Partner of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the partners of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant partners shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the general meeting of partners which will determine their



powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partners or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partners in proportion to the parts held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

The General Partner's Part in registered form, having no par value subscribed by Plainfield SP SECS LLC is not paid up, and unpaid amounts on the Share may be called in accordance with article 6.5 of the Articles.

Then,

Plainfield Special Situations Master Fund Limited declares to subscribe for nine thousand and nine hundred and ninety nine (9,999) Limited Parts in registered form, having no par value, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in the following:

Nine thousand and nine hundred and ninety nine (9,999) Limited Parts of Plainfield SP SECS Holdco II, a company with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, for an amount of ten thousand euro (EUR 10,000,-) (the Shares),

Out of this amount nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 9,999.-) have been allocated to the share capital and one Euro (EUR 1,-) has been allocated to the issue premium account.

The Plainfield Special Situations Master Fund Limited, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner of the Shares; and
- it has full power, right and authority to validly and freely transfer the Shares.

The payment has been evidenced by certificates from the prenamed and Plainfield SP SECS Holdco II SECS. Such certificates will stay annexed to the present deed to be registered at the same time.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 6,500.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

The registered office of the Company is set at 4 Rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Plainfield SP SeCS LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à social à 2711 Centerville Raod, Suite 400, Wilmington, 19808 County of New Castle, et représentée par Maame Sophie Guimezanes, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009, (ci-après l'"Associé Commandité");

Plainfield Special Situations Master Fund Limited, une société constituée selon les lois des lles Cayman, ayant son siège social au c/o Citco Trustees (Cayman) Limited, Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands et représentée par Madame Sophie Guimezanes, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2009, (ci-après l'"Associé Commanditaire").



Toute référence aux associés fait référence à l'Associé Commandité et à l'Associé Commanditaire.

Les dites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite simple qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er}. Dénomination. Il est formé une société en commandite simple sous la dénomination "Plainfield SP SECS Holdco I" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque de l'Associé Commandité de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, qui sont déterminés à la seule discrétion de l'Associé Commandité, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et de tous autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de fluctuations monétaires, de fluctuations de taux d'intérêt et d'autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés Commandité ou Commanditaire.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000.-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites, divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (9.999) part d'Associé Commanditaire (Parts d'Associé Commanditaire) et une (1) part d'Associé Commandité (Part



d'Associé Commandité). La Part d'Associé Commandité et les Parts d'Associé Commanditaire seront désignées individuellement comme une Part et collectivement comme les Parts.

- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. La Société pourra maintenir un compte de réserve (le Compte de réserve) pour les actifs et pourra imputer toute somme au compte de réserve par une résolution des associés.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est reconnu. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Exception faite du transfert de Parts entre associés, lequel transfert de Parts est libre, la cession de Parts est soumise au consentement de tous les associés existants au moment de cette cession.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra être consulté par chaque associé qui le requiert.
- 6.5. Les éventuels montants non-libérés au titre des Parts émises et en circulation peuvent être appelés à tout moment et ce, à l'appréciation du Gérant Commandité, à la condition cependant que les appels de fonds soient effectués sur l'ensemble des Parts, dans la même proportion et au même moment. Toute somme dont le payement est effectué avec retard génère automatiquement des intérêts de retard en faveur de la Société au taux de dix pour cent (10%) l'an, calculés à partir de la date d'exigibilité de ladite somme et jusqu'à la date du paiement effectif de la somme due. Chaque fois qu'un montant impayé de la valeur nominale des Parts est libéré, le montant libéré des Parts sera automatiquement augmenté et l'article 6 des présents Statuts devra être modifié en conséquence.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance de la Société. La Société sera gérée exclusivement par l'Associé Commandité en vertu des dispositions de cet Article 7 et de l'Article 8, qui sera l'associé - gérant -commandité responsable et qui sera donc personnellement, conjointement et individuellement responsable au nom de la Société de tout passif auquel l'actif de la Société ne permettra pas de faire face.

L'associé - gérant - commandité, agissant dans le cadre décrit dans ces Statuts, est investi des pouvoirs les plus larges qui lui permettent d'effectuer tous les actes d'administration, de disposition et autres dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés, d'après la Loi de 1915 ou d'après les présents Statuts, à l'assemblée des associés.

En conséquence, toute action de la Société devra être approuvée par écrit par l'Associé Commandité, représenté tel que décrit ci-dessus, cette approbation apparaissant sur des documents en plusieurs exemplaires et par fax.

L'associé - gérant - commandité peut de temps à autre déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, associé ou non, à condition que cette délégation de pouvoir ne soit pas faite en faveur de l'Associé Commanditaire et qu'une telle délégation soit documentée par une procuration émise par l'Associé Commandité et signée par l'Associé Commandité.

L'associé - gérant - commandité aura notamment le pouvoir, au nom et pour compte de la Société, avec pouvoir de substitution, de souscrire des parts ou autres titres, de mettre en oeuvre tout ce qui se rapporte à l'objet de la Société et d'exécuter tous actes et entrer et exécuter tous contrats ou autres engagements jugés nécessaires, conseillés, utiles ou en rapport avec celui-ci. Sauf dispositions contraires, l'associé - gérant - commandité aura entière autorité à sa discrétion d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous doits et pouvoirs nécessaires afin de mener à bien l'objet de la Société.

Art. 8. Représentation - Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité, luimême représenté tel que défini dans l'article 7 ci-dessus ou par la signature individuelle ou conjointe des autres personnes auxquelles l'associé - gérant -commandité aura délégué le pouvoir de signature en vertu d'une procuration émise par l'Associé Commandité, sauf qu'une telle autorité ne peut pas être conférée à un Associé Commanditaire de la Société.

IV. Responsabilité des associés de la société

Les propriétaires de Parts de Commanditaires sont responsables uniquement à hauteur de leur apport au capital de la Société.

V. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

- 9.1. Sans préjudice des articles 9.2 et 10.2 des présentes Statuts, les résolutions des associés seront adoptées aux assemblées générales.
- 9.2. Les décisions des associés pourront être prises par une résolution circulaire. Les associés devront être consultés par écrit conformément à l'article 10.2 des présentes Statuts et devront exprimer leur vote en signant la résolution



circulaire. Les signatures des associés pourront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par un original ou par télégramme, télex, facsimile ou e-mail.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Chaque Part donne droit à un vote.

Art. 10. Convocation, Quorum, Majorité et Procédures de vote.

- 10.1. Les associés pourront être convoqués ou consultés par chaque gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, doit convoquer ou consulter les associés suivant une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- 10.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit pouvant prendre la forme d'un original, d'un télégramme, d'un télex, d'un facsimile ou encore d'un e-mail.
- 10.3. Convocation écrite pour chaque assemblée générale des associés devra être communiquée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour une telle assemblée, sauf urgence auquel cas la nature de l'urgence devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée.
- 10.4. Les assemblées des associés de la Société devront être tenus au lieu et à la date spécifiée dans les convocations aux assemblées respectives.
- 10.5. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.
- 10.6. Un associé peut se faire représenter à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne (qui n'a pas besoin d'être associé) en tant que mandataire par écrit pouvant prendre la forme d'un original, d'un télégramme, d'un télex, d'un facsimile ou encore d'un e-mail.
- 10.7. Les décisions collectives peuvent seulement être valablement prises dans la mesure où elles ont été adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou première consultation écrite, les associés devront être convoqués et consultés une deuxième fois par lettre avec accusé de réception, et les décisions pourront être adoptées à la majorité simple et quelque soit la proportion du capital social représenté.
- 10.8. Cependant, les résolutions de modifier les présents Statuts ou de dissoudre et liquider la Société pourront uniquement être adoptées à la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois-quarts du capital social de la Société. Néanmoins, la majorité ne pourra en aucun cas obliger un des associés à accroître sa participation dans la Société.
 - 10.9. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par un vote unanime.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11 Compte annuel et Assemblée générale annuelle.

- 11.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- 11.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société
 - 11.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.
- 11.4. L'assemblée générale des associés se tiendra aux lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui devra qui se tenir endéans les délais prévus par la Loi.
- **Art. 12. Surveillance de la Société.** Si les limites prévues à l'article 215 de la Loi de 1915 sont atteintes, la Société devra faire auditer ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associés et choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Même si les limites mentionnées ci-dessus ne sont pas atteintes, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pourront être nommés à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera dans ce cas les termes et conditions de son/leur mandat.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1. Le solde créditeur du compte de pertes et profits (après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions) représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, l'assemblée générale des associés peut décider de distribuer le bénéfice net aux associés proportionnellement aux nombres de Parts qu'ils détiennent en tant que dividendes ou le reporter ou l'affecter à une réserve extraordinaire.

- 13.2. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par l'Associé Commandité de la Société;



- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des actifs et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'Assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à toute convention qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

La part d'Associé Commandité sans valeur nominale souscrite par Plainfield SP SECS LLC, n'a pas été libérée, et le montant impayé sur la Part peut être appelé conformément à l'article 6.5 des Statuts

Ensuite.

Plainfield Special Situations Master Fund Limited déclare souscrire

Neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (9.999) parts d'Associé Commanditaire, sans valeur nominale et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en neuf mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (9.999) parts de Plainfield SP SECS Holdco II, une société ayant son siège social à 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, pour un montant de dix mille euros (EUR 10,000,-) (les Parts)

De ce montant neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 9.999,-) ont alloués au capital social et un Euro (EUR 1,-) a été alloué au compte de primes d'émission.

Le soussigné, agissant par son représentant, déclare que:

La réalité des paiements a été documentée par des certificats émis par le soussigné ainsi que Plainfield SP SECS Holdco II. Les certificats resteront annexés au présent acte pour être publiés en même temps.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 6.500,-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi à 4 Rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. GUIMEZANES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58067. Reçu soixante-quinze euros (75€)



Luxembourg, le 23 février 2009.

Référence de publication: 2010028683/461.

(100025367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 29 janvier 2010 que:

- La démission de Melle Meike Lakerveld en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouveau gérant B de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Pour extrait conforme

Marjoleine van Oort / Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2010027409/16.

(100023130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Scandia SPF S.A. - Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 132.357.

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 29 Dezember 2009 sind folgende Änderungen beschlossen worden:

- 1. Der Rücktritt Helene Boriths Müller, als Verwaltungsratsmitglied, wurde akzeptiert.
- 2. Herr Frank Schwiering, wohnhaft in 9, Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, geboren in Rheinhausen (Deutschland) am 14 März 1972, wurde auf unbeschränkte Zeit als neue Verwaltungsratsmitglied, ernannt.

Herr Frank Schwiering repräsentiert die Gesellschaft mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied.

Für die Gesellschaft Gabriela Zaleski

Référence de publication: 2010027411/16.

(100023711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.995.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 janvier 2010, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.

- 1. M. Alban Jérôme CALCAGNO, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- 2. M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), professionnellement domicilié 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'au 08/11/2013;
- 3. M. Alexandre TASKIRAN, expert comptable, né le 24 avril 1968 à Karaman, (Turquie), professionnellement domicilié 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, jusqu'au 08/11/2013;

de sorte que le conseil d'administration de la société se composera désormais de:

- M. Jean Bernard ZEIMET, administrateur;
- M. Christian BÜHLMANN, administrateur, délégué à la gestion journalière;
- M. Thierry TRIBOULOT, administrateur;
- M. Alexandre TASKIRAN, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010027714/22.

(100024269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

REU Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 117.673.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2010

Il est décidé d'accepter la démission du gérant

- Monsieur Mark RATTIGAN, avocat, demeurant au 33, Cavendish Square, W1G0PW Londres, avec effet immédiat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le conseil de gérance sera dorénavant composé de:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027412/19.

(100023528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

REO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 90.225.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 11 février 2010

Le mandat des gérants de la Société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Richard BARRETT, demeurant 97, Upper Leeson Street, IRL-Dublin 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027413/14.

(100023205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 29 janvier 2010, que:

- 1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Edouard Georges de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.
- 2. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
- 3. L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 janvier 2010.

EAGLE INVEST S.A.

François Georges

Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2010027898/21.

(100024409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Riz Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 90.793.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 10 février 2010 que:

- La démission de M. Roeland Pels en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet Immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant A de la société avec effet immédiat.
 - La démission de M. Bart Zech en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010027414/19.

(100023876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Sat-TV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8037 Strassen, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 85.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027416/10.

(100023507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

WSTA - World Sailing Teams Association S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.750.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of January.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There apparead:

Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors of "WSTA-WORLD SAILING TEAMS ASSOCIATION S.A.", a société anonyme, with its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.750,

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company dated December 28, 2009,

a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requests the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme "WSTA-WORLD SAILING TEAMS ASSOCIATION S.A.", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 30, 2009, published in the Mémorial C number 2186 of November 9, 2009,



and has now a subscribed capital of three million two hundred twenty thousand Euro (EUR 3,220,000), partially paid in, represented by 3,100 (three thousand one hundred) preferential redeemable shares and 120 (one hundred and twenty) ordinary redeemable shares, all with a nominal value of Euro 1,000 (one thousand Euro) each.

2) The paragraphs in relation with the authorized capital in Art. 5 of the by-laws of the company foresees an authorized capital as follows:

"Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on September 30, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital and after the resolutions taken according to art. 8 related to the approval of a new preferntial shareholder and/or the approval of a new ordinary shareholder.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment."

3) The board of directors on December 28, 2009, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of EUR 1,000,000 (one million Euro) in order to raise it from its present amount of EUR 3,220,000 (three million two hundred twenty thousand Euro) to EUR 4,220,000 (four million two hundred twenty thousand Euro) by the issuance of 1,000 (one thousand) new preferential redeemable shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro), without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Thereupon, Mr Reno Maurizio TONELLI, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of TEAMORIGIN LLP, with registered office in 25 Moorgate, London EC2R 6AY to 1,000 new preferential redeemable shares with a nominal value of EUR 1,000 each. The board of directors notes that it has received the paying up of 40% of the subscription to the 1,000 new preferential redeemable shares to be issued, represented by the amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euro) in cash.

The result is that as of now the company has at its disposal the total amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed who expressly bears witness hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph Capital of the articles of incorporation will be amended and read as follows:

Art. 5. Paragraph Capital. "The subscribed capital of the company is fixed at EUR 4,220,000 (four million two hundred twenty thousand Euro) divided into 4,100 (four thousand one hundred) preferential redeemable shares and 120 (one hundred and twenty) ordinary redeemable shares, all with a nominal value of Euro 1,000 (one thousand Euro) each".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately four thousand euros

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme WSTA-WORLD SAILING TEAMS ASSOCIATION S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 148.750,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société datée du 28 décembre 2009,



laquelle décision restera annexée aux présentes après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant requiert le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme WSTA-WORLD SAILING TEAMS ASSOCIATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2186 du 9 novembre 2009,

et a actuellement un capital souscrit de EUR 3.220.000 (trois millions deux cent vingt mille euros), partiellement libéré, représenté par 3.100 (trois mille cent) actions préférentielles rachetables et 120 (cent vingt) actions ordinaires rachetables, toutes d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

2) Les paragraphes en relation avec le capital autorisé de l'article 5 des statuts prévoient un capital autorisé dans les termes suivants:

"En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 30 septembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé et suivant les résolutions prises conformément à l'article 8 en relation avec l'approbation d'un nouvel actionnaire préférentiel et/ou l'approbation d'un nouvel actionnaire ordinaire.

Cette augmentation de capital peut être souscrite avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

3) Le conseil d'administration a, en date du 28 décembre 2009, décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.000.000 (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent vingt mille euros (EUR 3.220.000) à quatre millions deux cent vingt mille euros (EUR 4.220.000) par l'émission de 1.000 (mille) actions préférentielles rachetables nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, déclare que le conseil d'administration a accepté la souscription des 1.000 actions préférentielles rachetables nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 par TEAMORIGIN LLP, ayant son siège social à 25 Moorgate, Londres EC2R 6AY. Le conseil d'administration constate qu'il a reçu la libération à hauteur de 40% de la souscription aux 1.000 actions préférentielles rachetables nouvelles à émettre, représentée par un montant de EUR 400.000 (quatre cent mille euros) en numéraire.

En conséquence, la société a dès à présent à sa disposition, le montant total de EUR 400.000 (quatre cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

4) A la suite de cette augmentation de capital, l'article 5, paragraphe Capital des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Paragraphe Capital. "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 4.220.000 (quatre millions deux cent vingt mille euros) représenté par 4.100 (quatre mille) actions préférentielles rachetables et 120 (cent vingt) actions ordinaires rachetables, toutes d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé/ R. M. TONELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3347. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Référence de publication: 2010027538/133.

(100024266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Sat-TV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8037 Strassen, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 85.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010027417/10.

(100023505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Sat-TV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8037 Strassen, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 85.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027418/10.

(100023503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027419/10.

(100023501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Baltic Lloyd Shipping, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.677.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 février 2010 que:

Le siège social de la société est transféré de 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg au 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B62.985, est révoquée avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

La société anonyme GLH SHIPPING S.A. établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B109.178, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon 1 ^{er}, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, avec droit de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010028232/24.

(100024989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.



Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027420/13.

(100023664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Herald Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027421/13.

(100023662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

AIG/Lincoln EE CS Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.437.

Extrait des Résolutions prises par les Associés de la Société le 31 janvier 2010

L'Associé unique de la Société, étant AIG/Lincoln EE CS One S.à r.l., une société constituée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a décidé d'accepter la démission de Madame Manuela Gutt en tant que gérant B de la Société, et ce à compter du 31 janvier 2010.

L'Associé unique a également décidé d'accepter la démission de Monsieur Vladimir Nicholas Dackiw en tant que gérant B de la Société, et ce à compter du 31 janvier 2010.

Par ailleurs, l'Associé a décidé de nommer M. Andrew McKelvie, avec adresse professionnelle à ul Grzybowska 5A, 00-132 Warsaw, en Pologne, et M. Brian Patterson avec adresse professionnelle à ul Grzybowska 5A, 00-132 Warsaw, en Pologne, en tant que gérants B de la Société, et ce à compter du 31 janvier 2010.

Par conséquent, les gérants de la Société au 31 janvier 2010 sont les suivants:

Gérant A:

- M. Christophe Gammal

Gérants B:

- M. Bernt Roald Killingstad
- M. Andrew McKelvie
- M. Brian Patterson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/LINCOLN EE CS Two S.à r.l.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2010028832/28.

(100025950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.



Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027422/13.

(100023660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Herald Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027423/13.

(100023659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Herald Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027424/13.

(100023656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Chephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.209.

Les Comptes annuels consolidés au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010027430/15.

(100023566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.



Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027425/13.

(100023654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Herald Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027426/13.

(100023653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Herald Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027427/13.

(100023648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Chephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.209.

Les Comptes annuels consolidés au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010027431/15.

(100023564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.



Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010027428/13.

(100023646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Entreprise Lang Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 7, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 129.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE LANG SARL FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027449/12.

(100024028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Duault & Jacquemin, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUAULT & JACQUEMIN, SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027450/12.

(100024027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

RBS European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ABN AMRO European Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.185.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

RBS European Investments S.à r.l.

(Formerly ABN AMRO European Investments S.à r.l.)

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2010027462/17.

(100024009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.



Duault & Jacquemin, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 11, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 82.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUAULT & JACQUEMIN, SARL FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010027451/12.

(100024026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Dépann' Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 25.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEPANN' AUTO S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027452/12.

(100024024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Confold S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt. R.C.S. Luxembourg B 42.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONFOLD S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027453/12.

(100024023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Taxand Global Compliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 151.271.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first of the month of January.

Before us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1. Taxand, Economic Interest Grouping established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register, under number C 68;
- 2. Atoz, a joint stock company established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.128:
- 3. ZEYA Accounting AE, a société anonyme established under the laws of Greece, with registered office at 75, Katehaki & Kifissias Ave, 115 25 Athens, Greece, Inscribed at the Athens Prefecture under number 56068/01/B/04/45;
- 4. Roelof Vos Advocaten B.V., a Besloten vennootschap, established under the laws of The Netherlands, with registered office at Willemsparkweg 100-A, NL-1071 HM Amsterdam, inscribed at the Amsterdam Trade Register under number 34165678,



- 5. F.M.M. Duynstee Advocatuur B.V., a Besloten vennootschap, established under the laws of The Netherlands, with registered office at Henric van Veldekeplein 29, NL-6211 TG Maastricht, inscribed at the Limburg Trade Register, under number 30203848,
- 6. Eurofast Global Ltd., a Limited liability company, with registered address at 5 Hitron Str. Ag. Omologites, 1075 Nicosia, Cyprus, inscribed under number HE 168994;

all here represented by Mr. Olivier Ferres, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of six (6) proxies established in January 2010.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a joint stock company, which the founding shareholders form between themselves:

Preliminary Title. Definitions

"AGM", means the annual general meeting of the shareholders of the Company.

"Articles", mean the articles of incorporation of the Company as fixed by the Company's deed of incorporation and as amended thereafter.

"Board", mean the board of directors in office of the Company.

"Company", means the joint stock company established by the Articles under the name of TAXAND GLOBAL COM-PLIANCE S.A. "EGM", means the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

"Law", means the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies as amended thereafter.

Title I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a joint stock company under the name of "TAXAND GLOBAL COMPLIANCE S.A.", which will be governed by the Law as well as by the Articles.

The name may include "Taxand" only as long as Taxand, Economic Interest Grouping established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register, under number C 68 remains the owner of the one (1) class A share of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a resolution of the Board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 4.** The objects of the Company are to exercise directly or indirectly through one or several foreign subsidiaries and/or branches the following activities:
 - a. to perform activities in the field of (tax) compliance, including but not limited to:
 - tax representation;
 - VAT tax declarations;
 - VAT sales listing;
 - insurance tax declarations;

b. to incorporate, to participate in any way whatsoever, to manage, to supervise, to operate and to promote enterprises, businesses and companies;

- c. to finance businesses and companies;
- d. to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness as well as to enter into agreements in connection with the aforementioned;
- e. to supply advice and to render services to enterprises and companies with which the Company forms a group and to third parties;
- f. to render guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of the companies and enterprises with which it forms a group;
 - g. to perform any and all activity of industrial, financial or commercial nature;



as well as everything pertaining to the foregoing, relating thereto or conducive thereto, all in the widest sense of the word.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at eighty-three thousand four hundred Euro (€ 83,400.-) represented by one (1) class A share of one hundred Euro (€ 100.-) and by eight hundred thirty-three (833) class B redeemable shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

The authorized capital, including the subscribed capital, is fixed at one million and one hundred Euro (\leq 1,000,100.-) represented by one (1) class A share of one hundred Euro (\leq 100.-) and by ten thousand (10,000) class B redeemable shares of one hundred Euro (\leq 100.-) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of EGM.

The Board is also authorized to issue convertible bonds within the limits of the authorized capital. The Board will determine the conditions of the convertible bonds.

Furthermore, the Board is authorized, during a period of five years from the date hereof, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the Board acts to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be issued and shall remain in registered form.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the requirements of the Articles and the Law.

Art. 6. The class B redeemable shares of the Company are transferable only pursuant to the procedure described under article 7 of the Articles. All transfers of class B redeemable shares are subject to the condition that no shareholder shall hold more than twenty per-cent (20%) of the shares of the Company at any time, whether directly or indirectly (the "Holding Limit"). This Holding Limit shall not apply to the initial subscriptions at the Company's incorporation. The class B redeemable shares of the Company may only be transferred to a non-shareholder with the prior written consent of the holder of the class A share, which consent can only be granted if the new shareholder is a member of the holder of the class A share and has obtained the prior written authorization from such member to become a shareholder of the Company.

The same shall apply to the subscription of new shares to be issued by the Company.

Art. 7. Any shareholder contemplating to sell part or all of his class redeemable B shares (the "Seller") in the Company shall send a notification by registered mail with acknowledgment of receipt (the "Offer") to all the other class B shareholders (the "Remaining Shareholders"). The Offer shall indicate the number of class B redeemable shares offered for sale (the "Offered Shares"). Within one month of the receipt of the Offer, the Remaining Shareholders shall notify their intention to purchase to the Seller, the Remaining Shareholders and to the Company by registered mail with acknowledgment of receipt (the "Purchase Notice"). Notwithstanding the Holding Limit, the Offered Shares shall be spread among the shareholders having sent a Purchase Notice.

Any of the Offered Shares which no class B shareholder wishes to purchase or which cannot be purchased given the Holding Limit will be repurchased by the Company and cancelled forthwith.

The repurchase price for the shares shall be the highest of either (i) their nominal value or (ii) their book value, as determined in the last audited annual accounts.

Art. 8. The transfer restrictions of articles 6 and 7 of the Articles shall not apply to the redemption by the Company of class B redeemable shares.

The redemption of class B redeemable shares shall be triggered if a class B shareholder ceases, for any reason, to be a member of the holder of the class A share or to be a partner, shareholder or employee of a member of the holder of the class A share or the written authorization from such member has been withdrawn and shall apply to all class B redeemable shares held by such class B shareholder.

The redemption price for the shares shall be the lowest of either (i) their nominal value or (ii) their book value, as determined in the last audited annual accounts.

Art. 9. In addition to the implicit adherence to the terms of the Articles, each class B shareholder shall sign and deliver to the Company's Board a specific written acceptance to the provisions of articles 6, 7 and 8 of this TITLE II. Any class



B shareholder shall be registered as a shareholder on the Company's shareholder register only after receipt by the Board of such signed adherence.

Title III. Management

Art. 10.

- 10.1. The Company is managed by a Board composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.
- 10.2. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders of the Company.
- 10.3. The following shall apply to the appointment of the members of the Board, it being understood that the right of a Shareholder to nominate for appointment at least two (2) candidates out of which the general meeting shall appoint one (1) Director only applies to the holder of the class A share and to holders of at least twenty per-cent (20%) of the class B shares:
- 10.4. Each Shareholder entitled to nominate candidates for appointment as Directors shall also be entitled, by notice in writing to the Company and to the other Shareholders, at any time or from time to time, to request the removal, with or without cause, by the general meeting of the Shareholders of any Director appointed on its nomination and to nominate for appointment in place thereof another individual to serve as Director of the Company pursuant to the conditions of paragraphs 10.1. to 10.3.
 - 10.5. The Managers need not be Shareholders. The Managers are eligible for re-appointment.
- **Art. 11.** The Board will elect from among its members a chairman. The Board convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at Board meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

- **Art. 12.** The Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board. The Board may decide to pay advance dividends, in compliance with the requirements of the Law.
- **Art. 13.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two (2) directors or by the sole signature of the managing director, provided that special resolutions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to article 14 of the Articles.
- **Art. 14.** The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or several managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 15. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 16. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of share-holders which will fix their number, their remuneration and the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. General meetings

- **Art. 17.** General meetings having as object one or several of the following resolutions require the quorum and majority conditions fixed by the Law within each class of shares:
 - approval of new class B shareholders;
 - approval of the transfer of class B redeemable shares;
 - vote on the composition of the board of directors;
 - amendments to the Articles;
 - resolutions to repurchase own shares;
 - capital increases, decreases, mergers, de-mergers and assimilated operations;
 - determination of the subscription price for new class B redeemable shares;



- approval of internal regulations pertaining to the payment of bonuses and premiums by the Company, its subsidiaries and/or branches.

Title VI. Annual general meeting

Art. 18. The AGM will be held at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg specified in the convening notices on the third Tuesday of the month of April at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday, the AGM will be held on the next following business day.

Title VII. Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 19.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 20.** After deduction of any and all expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of the shareholders.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the EGM. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the EGM, which will specify their powers and fix their remuneration

Title IX. General provision

Art. 22. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

- 1. The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.
 - 2. The first AGM shall be held in 2011.

Subscription

The one (1) class A share and the eight hundred thirty-three (833) class B redeemable shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of eighty-three thousand four hundred Euro (€ 83,400.-) is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided, for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an EGM.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:
- Mr. Laurent Grençon, expert-comptable, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, born on October 30, 1973 in Liège (Belgium);



- Mr. Alex Sulkowski, consultant, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, born on July 14, 1953 in Luxembourg;
- Mr. Roelof Vos, attorney at law, residing at Willemsparkweg 100A, NL-1071 HM Amsterdam, born on February 19, 1965 in Laren (The Netherlands).
 - 3. Has been appointed statutory auditor:
- Read S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 3A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 45.083.
 - 4. Their terms of office will expire after the AGM of the year 2015.
 - 5. The registered office of the Company is established at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
- 6. The Board shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or several of the directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et dix, le premier février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Taxand, Groupement d'Intérêt Economique, établi sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C 68;
- 2. Atoz, une société anonyme établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.128;
- 3. ZEYA Accounting AE, une société anonyme, établie et existant sous les lois de Grèce, avec siège social à 75, Katehaki & Kifissias Ave, 115 25 Athènes, Grèce, inscrite à la Préfecture d'Athènes sous le numéro 56068/01/B/04/45;
- 4. Roelof Vos Advocaten B.V., une Besloten vennootschap, établie et existant sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Willemsparkweg 100-A, NL-1071 HM Amsterdam, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34165678;
- 5. F.M.M. Duynstee Advocatuur B.V., une Besloten vennootschap, établie et existant sous les lois des Pays-Bas, avec siège social à Henric van Veldekeplein 29, NL-6211 TG Maastricht, inscribed at the Limburg Trade Register, under number 30203848.
- 6. Eurofast Global Ltd., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 5 Hitron Str. Ag. Omologites, 1075 Nicosie, Chypre, inscrite sous le numéro HE 168994;

tous ici représentées par Monsieur Olivier Ferres, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de six (6) pouvoirs établis sous seing privé au mois de janvier 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Préliminaire. Définitions

"AGA", désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

"Statuts", désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

"Conseil", désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

"Société", désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de TAXAND GLOBAL COM-PLIANCE S.A.

"AGE", désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

"Loi", désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.



Titre I er . Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1 er . Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de "TAXAND GOBAL COM-PLIANCE S.A." régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

La dénomination ne pourra contenir "Taxand" qu'aussi longtemps que Taxand, Groupement d'Intérêt Economique, établi sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C 68 reste propriétaire de l'action de catégorie A de la Société.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** Le Société a comme objets l'exercice direct ou indirect par une ou plusieurs filiales et/ou succursales étrangères des activités suivantes:
 - a. l'exercice d'activités relatives à compliance fiscal, incluant de façon non limitative:
 - la représentation fiscale;
 - l'établissement de déclarations TVA:
 - l'établissement de listings de ventes TVA;
 - l'établissement de déclarations fiscales d'assurance;
- b. la constitution, la participation de quelque manière que ce soit, la gestion, la supervision, l'opération et la promotion d'entreprises, d'affaires et de sociétés;
 - c. le financement d'affaires et de sociétés;
- d. l'emprunt, le prêt et la levée de fonds, y inclus par l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ou autres titres ou preuves de dettes ainsi que la conclusion de contrats relatifs à ce qui précède;
- e. la prestation de conseils et de services à des entreprises et sociétés avec lesquelles la Société forme un groupe ainsi qu'à des tiers;
- f. la fourniture de garanties, l'engagement de la Société, le nantissement de ses actifs pour des engagements de sociétés et d'entreprises avec lesquelles elle forme un groupe;
 - g. l'exercice de toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale; ainsi que tout relatif à ce qui précède dans le sens le plus large.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt trois mille quatre cent Euro (€ 83.400.-) représenté par une (1) action de catégorie A, d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100.-) et par huit cent trente-trois (833) actions de catégorie B rachetables d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100.-) chacune.

Le capital autorisé, y inclus la capital souscrit, est fixé à un million et cent Euro (1.000.100.-) qui sera représenté par une (1) action de catégorie A, d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100.-) et par dix mille (10.000) actions de catégorie B rachetables d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100.-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'AGE.

Le Conseil est aussi autorisé à émettre des obligations convertibles dans les limites du capital autorisé. Le Conseil déterminera les conditions de ces obligations convertibles.

En outre le Conseil est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en temps qu'il appartienne le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par compensation ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil. Le Conseil peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.



Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions ont et resteront nominatives.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par les Statuts et la Loi.

Art. 6. Les actions de catégorie B rachetables de la Société ne sont transférables qu'en application de la procédure décrite à l'article 7 des Statuts. Toute cession d'actions de catégorie B rachetables est soumise à la condition qu'aucun actionnaire ne détienne plus de vingt pour-cent (20%) des actions de catégorie B rachetables de la Société à tout moment, directement ou indirectement (la "Limite de Détention"). Cette Limite de Détention n'est pas applicable aux souscriptions initiales lors de la constitution de la Société.

Les actions de catégorie B rachetables de la Société ne peuvent être cédées à un non-actionnaire qu'avec l'accord écrit et préalable de l'actionnaire de catégorie A, lequel accord ne pourra être donné que si le nouvel actionnaire est un membre du détenteur de l'action de catégorie A ou est un associé, actionnaire ou un employé d'un membre du détenteur de l'action de catégorie A et a obtenu une autorisation écrite préalable de ce membre afin de devenir un actionnaire de la Société.

Cette condition s'applique également à la souscription de nouvelles actions émises par la Société.

Art. 7. Tout actionnaire souhaitant céder toutes ou une partie de ses actions de catégorie B rachetables de la Société (le "Cédant") enverra une notification par lettre recommandée avec accusé de réception (l'"Offre") à tous les autres actionnaires de catégorie B (les "Actionnaires Restants"). L'Offre indiquera le nombre d'actions de catégorie B rachetables offertes à la vente (les "Actions Offertes"). Endéans le mois de la réception de l'Offre, les Actionnaires Restants notifieront leur intention d'acquérir au Cédant, aux Actionnaires Restants ainsi qu'à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception (la "Notification d'Achat"). Sous réserve de la Limite de Participation, les Actions Offertes seront réparties entre les actionnaires de catégorie B ayant envoyé une Notification d'Achat.

Toutes les Actions Offertes que les Actionnaires Restants ne souhaitent ou ne peuvent acquérir en raison de la Limite de Participation seront rachetées par la Société et annulées séance tenante.

Le prix de cession des actions de catégorie B rachetables sera la valeur la plus élevée entre (i) la valeur nominale ou (ii) la valeur comptable, telle que déterminée dans les derniers comptes annuels audités.

Art. 8. Les restrictions de transfert des articles 6 et 7 des Statuts ne s'appliquent pas au rachat par la Société d'actions de catégorie B rachetables.

Le rachat d'actions de catégorie B rachetables sera mis en œuvre si un actionnaire de catégorie B ne sera plus, pour une quelconque raison, un membre du détenteur de l'action de catégorie A ou un associé, actionnaire ou un employé d'un membre du détenteur de l'action de catégorie A ou l'autorisation écrite de ce membre a été retirée; ce rachat s'applique à toutes les actions de catégorie B rachetables détenues par cet actionnaire de catégorie B.

Le prix de rachat des actions de catégorie B rachetables sera la valeur la moins élevée entre (i) la valeur nominale ou (ii) la valeur comptable, telle que déterminée dans les derniers comptes annuels audités.

Art. 9. En plus de l'adhérence implicite aux stipulations des Statuts, chaque actionnaire de catégorie B signera et délivrera au Conseil une acceptation spéciale écrite aux stipulations des articles 6, 7 et 8 ce TITRE II. Tout actionnaire de catégorie B ne sera inscrit au registre des actionnaires de la Société qu'après réception par le Conseil de cette acceptation signée.

Titre III. Administration

Art. 10.

- 10.1. La Société est administrée par un Conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.
- 10.2. Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 10.3. Les membres du Conseil sont nommés comme suit, étant entendu que le droit d'un Actionnaire de proposer à la nomination au moins deux (2) candidats desquels l'assemblée générale nomme un (1) administrateur n'existe que pour le détenteur de l'action de catégorie A et pour les détenteurs d'au moins vingt pour-cent (20%) des actions de catégorie B rachetables.
- 10.4. Chacun des Actionnaires en droit de proposer des candidats à la nomination à la fonction d'administrateur est également en droit de demander à l'assemblée générale, par un avis écrit donné à la Société et aux autres Actionnaires, à tout moment et avec ou sans justification, la révocation de tout administrateur nommé suite à sa proposition et de proposer à la nomination en remplacement de cet administrateur un autre candidat aux fonctions d'administrateur, conformément aux alinéas 10.1. à 10.3.
 - 10.5. Les administrateurs ne doivent pas obligatoirement être actionnaires. Les administrateurs sont rééligibles.
- Art. 11. Le Conseil choisit parmi ses membres un président. Le Conseil se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du Conseil.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

- Art. 12. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale. Le Conseil est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.
- Art. 13. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu de l'article 14 des Statuts.
- **Art. 14.** Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 15. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 16. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V. Assemblées générales

- **Art. 17.** Les assemblées générales ayant pour objet une ou plusieurs des résolutions suivantes requièrent les conditions de quorum et de majorité fixées par la loi pour chacune des catégories d'actions:
 - approbation de nouveaux actionnaires de catégorie B;
 - approbation de transferts d'actions de catégorie B rachetables;
 - vote sur la composition du conseil d'administration;
 - modifications statutaires;
 - décisions de rachat d'actions;
 - augmentations et réductions de capital, fusions, scissions et opérations assimilées;
 - détermination du prix de souscription de nouvelles actions de catégorie B rachetables;
- approbation de règlements internes concernant le paiement de bonus et primes par la Société, ses filiales et/ou succursales.

Titre VI. Assemblée générale annuelle

Art. 18. L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VII. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'AGE.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Titre IX. Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.
- 2. La première AGA se tiendra en 2011.

Souscription

L'action de catégorie A et les huit cent trente-trois (833) actions de catégorie B rachetables ont été libérées intégralement par payement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt trois mille quatre cent Euro (€ 83.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille Euro (€ 3.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en AGE.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont nommés administrateurs:
- Monsieur Laurent Grençon, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 30 octobre 1973 à Liège (Belgique);
- Monsieur Alex Sulkowski, consultant, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg;
- Monsieur Roelof Vos, avocat, demeurant à Willemsparkweg 100A, NL-1071 HM Amsterdam, né le 19 février 1965 à Laren (Pays-Bas).
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Read S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 3A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083.
 - 4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'AGA de l'année 2015.
 - 5. Le siège social de la Société est établi à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
- 6. L'assemblée autorise le Conseil à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. (Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5298. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010027604/504.

(100024301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Bureau d'Assurances Steffen Jos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4929 Hautcharage, 3, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bureau d'Assurances Steffen Jos, Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027454/12.

(100024022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Berto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 137, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 117.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERTO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027455/12.

(100024020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Agence Immobilière Millebierg Käerch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 6, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 90.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE IMMOBILIERE MILLEBIERG KÄERCH S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027458/12.

(100024015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Petit Moulin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.226.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 février 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Sébastien GRAVIERE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.



Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027693/18.

(100024482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

ADCR Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 134.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADCR TRADING S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010027459/12.

(100024014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Escafin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 109.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027460/9.

(100024012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Galiver Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027461/9.

(100024011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.299.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 17 février 2010, que

- 1. L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'Administration de trois à quatre et appelle à la fonction d'administrateur, Monsieur Farhad Rahimov, dirigeant de sociétés, né le 19 août 1979 à Bakou en Azerbaïdjan, demeurant au no. 16 rue Henri VII, L-1725 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
- 2. L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat du Commissaire aux Comptes, EURO ASSOCIATES (RCS Luxembourg B 23090), avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société International Strategic Advisory S.à r. l. (RCS Luxembourg B 138010), avec siège social au 21, Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 février 2010. Pour extrait conforme Pour le Conseil d'Administration Signature

Référence de publication: 2010028292/24.

(100025138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Le Monde du Marbre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt. R.C.S. Luxembourg B 107.643.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027463/10.

(100024007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Concept Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 151.316.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"AIM Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74 676,

here represented by Mrs Alexandra PIZZO, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 February 2010;

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

- **Art. 1.** There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of "Concept Management S.A.".
 - Art. 2. The company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The purpose of the company is the provision of accountancy services and services pertaining to the administrative management of the patrimonies of its shareholders and their companies.

The purpose of the company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

The company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred



abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share.

The share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by the Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two (2) directors or, if the company has only one (1) director, by this director.

The company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two (2) directors or, if the company has only one (1) director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§1 and 2 of the Law.

The company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. In case the company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth day of June at 2:00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.



IV. Board of Directors

Art. 9. The company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not to be shareholders of the company, and who will be split up into two categories: category A directors and category B directors. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors three (3) days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other mean of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by a category A director together with a category B director. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly, in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.



Art. 13. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of a category A director together with a category B director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first April of each year and shall terminate on the thirty-first March of the following year.
- Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2011
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by AIM Services S.a r.l., above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

- 1. The address of the registered office of the company is set at 18 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg
- 2. The number of directors is fixed at six (6) and the number of statutory auditors at one (1).
- 3. The following persons are appointed as directors of the Company:
- a) Mr. Yannick Ceccarelli, born on 20 April 1984 in Thionville (France) and residing at 23 B residence Clos de Valer, 57840 Ottange, France, as category A director;
- b) Mr. Gerald Dennis Mackie, born on 2 April 1945 in Solihull (United Kingdom) residing at 39, avenue des Papalins, 6et n°16 Le Paradise, 98000 Monaco, Monaco, as category A director;



- c) Mr. Valentin Parisi, born on 25 August 1964 à Lyon, resigind at La Bégude de Mazenc, Quartier Saint Maurice, BP 20, 26160 France, as category A director;
- d) Mrs Linda Susan Mackie, born on 26 July 1945 in Birmingham (United Kingdom), residing at 6 Chemin de Cyrano, Pully 1009, Switzerland, as category B director;
- e) Mr Ashley James Mackie, born on 27 February 1969 in Exeter (United Kingdom), residing at 22 Route du Lac, 1094 Paudex, Switzerland, as category B director;
- f) Mr Adam Charles Mackie, born on 17 mai 1972 in Leamington (United Kingdom), residing at 42-44 Avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, Switzerland, as category B director.
 - 4. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

"Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96 848.

5. The mandate of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the annual accounts of the accounting year 2011.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"AIM Services S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74 676,

dûment représentée par Madame Alexandra PIZZO, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 février 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Concept Management S.A.".
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** L'objet de la société est la prestation de services de comptabilité et de gestion administrative du patrimoine de ses actionnaires et de leurs sociétés.

La société aura également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger



jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décision de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à 14:00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.



IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société, et qui seront répartis en deux catégories: administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégorie B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires qui fixent leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration n'aura pas voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un administrateur de catégorie A conjointement avec un administrateur de catégorie B. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.



La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature d'un administrateur de catégorie A conjointement avec un administrateur de catégorie B ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier avril de chaque année et se terminera le trente-et-un mars de l'année suivante.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par "AIM Services S.à r.l.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:



- 1. L'adresse du siège social de la société est établie au 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et le nombre des commissaires à un (1).
- 3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- a) Monsieur Yannick Ceccarelli, né le 20 avril 1984 à Thionville et demeurant au 23 B résidence Clos de Valer, 57840 Ottange, France, en tant qu'administrateur de catégorie A;
- b) Monsieur Gerald Dennis Mackie, né le 2 avril 1945 à Solihull (Royaume-Uni) demeurant à 39, avenue des Papalins, 6et n°16 Le Paradise, 98000 Monaco, Monaco en tant qu'administrateur de catégorie A;
- c) Monsieur Valentin Parisi, né le 25 août 1964 à Lyon, demeurant à La Bégude de Mazenc, Quartier Saint Maurice, BP 20, 26160 France, en tant qu'administrateur de catégorie A;
- d) Madame Linda Susan Mackie, née le 26 juillet 1945 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant au 6 Chemin de Cyrano, 1009 Pully, Suisse, en tant qu'administrateur de catégorie B;
- e) Monsieur Ashley James Mackie, né le 27 février 1969 à Exeter (Royaume-Uni), demeurant au 22 Route du Lac, 1094 Paudex, Suisse, en tant qu'administrateur de catégorie B;
- f) Monsieur Adam Charles Mackie, né le 17 mai 1972 à Leamington (Royaume-Uni), demeurant au 42-44 Avenue de l'Elysée, 1006 Lausanne, Suisse, en tant qu'administrateur de catégorie B;
 - 4. A été nommée commissaire aux comptes:

"Fiduciaire Patrick Sganzerla, S.à r.l.", une société constituée et existant selon les lois luxembourgeoise, ayant son siège social au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96 848.

5. Les mandats des administrateurs, commissaire et délégué à la gestion journalière prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes annuels de l'année 2011.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PIZZO, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 février 2010. Relation: EAC/2010/1631. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028133/446.

(100024788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Presidential C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.921.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010029055/11.

(100025792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

LG Sport Management, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4831 Rodange, 277, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 151.315.

STATUTS

Entre les soussignés

- 1. Monsieur LEYDER, Jean-Marie Joseph Nicolas, employé privé, demeurant à L-4831 Rodange, 277, route de Longwy
- 2. Monsieur GROZA, Viorel Adrian, employé privé, demeurant à F-54150 Norroy Le Sec, 13bis rue Victor Hugo

Il a été constitué en date du 21 janvier 2010 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Art. 1 er . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.



- Art. 2. La dénomination de la société est LG Sport Management, S.e.n.c.
- **Art. 3.** La société a pour objet principal le management sportif et en particulier les activités de conseil, d'agent de joueurs et d'entraîneurs professionnels et semi-professionnels, d'organisateurs d'évènements sportifs et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.
- **Art. 4.** Le siège social de la société est établi à L-4831 Rodange, 277, route de Longwy. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à mille six cents Euros (1.600.- EUR) représenté par quatre-vingt (80) parts sociales de vingt Euros (20.- EUR)

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur LEYDER, Jean-Marie, gérant-administratif,	40 parts
2) Monsieur GROZA Viorel Adrian, gérant,	40 parts
Total:	80 parts

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par deux gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. Chaque engagement devra être validé et signé simultanément par les deux gérants.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

- **Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Jean-Marie Leyder / Viorel Adrian Groza.

Référence de publication: 2010028155/53.

(100024789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck